

Remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur à Andrée GAILLARD

Lundi 23 octobre à 11h

Mémorial national de la prison de Montluc

Madame la Députée (*Anne BRUGNERA*), Monsieur le Député (*Jean-Luc FUGIT*),
Monsieur le Sénateur (*François-Noël BUFFET*),
Monsieur le Maire de Lyon (*Grégory DOUCET*),
Madame la Présidente de l'association des maires du Rhône (*Claire PEIGNE*),
Monsieur l'adjoint au Maire du 6ème arrondissement de Lyon (*Hervé BRUN*),
Mon Général, Gouverneur militaire de Lyon (*le Général Denis MISTRAL*),
Monsieur le Recteur,
Madame la Première Présidente près la Cour d'appel de Lyon (*Anne WYON*),
Mesdames et Messieurs les membres du corps consulaire,
Mesdames et Messieurs les présidents et membres des ordres nationaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des cultes, Monsieur le Grand Rabbin (*Daniel DAHAN*), Monsieur le Président du Consistoire régional (*Alain SEBBAN*), Monsieur le Président du Consistoire de Lyon (*Isaac RIMOKH*), Monsieur le Président d'honneur du Consistoire (*Marcel DREYFUSS*),
Monsieur le Procureur général honoraire, Président du conseil d'orientation du Mémorial national de la prison de Montluc (*Jean-Olivier VIOU*),
Madame la Directrice du Mémorial national de la prison de Montluc (*Aurélié DESSERT*),
Madame la Directrice de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres (*Magali MOLINA*),
Monsieur le Directeur des archives départementales et métropolitaines (*Bruno GALAND*),
Monsieur le Président de l'Association des Rescapés de Montluc (*Bruno PERMEZEL*)
et membres du conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les présidents et membres d'associations patriotiques,
Cher Claude BLOCH,
Chère Andrée GAILLARD, je salue vos proches,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Quel plaisir d'être aujourd'hui parmi vous à Lyon. Je vous fais un aveu : il me semble ne vous avoir jamais quittés.

Il est une fable que nous connaissons tous, la fable du loup et de l'agneau. Le récit d'une bête féroce qui s'empare d'un être doux. Le conte terrible d'une innocence

emportée par la brutalité, d'un destin brisé par la haine et l'horreur, d'une injustice à laquelle nous assistons impuissants.

C'est une fable simple, de celles qu'un enfant peut comprendre.

Et c'est enfant que vous l'avez apprise, chère Andrée GAILLARD, ici, à Montluc, dans la cour qui bruissait de vos pas.

Parce que c'est enfant que vous avez été arrêtée, en mars 1944, par deux collabos de la Milice.

Comme c'est enfant qu'on vous a ravi votre père et qu'on vous a arrachée à votre mère.

Cette fable de LA FONTAINE que Marie-Antoinette CLUZAN, institutrice et résistante, vous avait enseignée entre ces murs, comme un peu de lumière dans beaucoup de nuit, cette fable nous rappelle au fond une période de l'histoire de France que nous avons longtemps occultée et qu'aujourd'hui nous regardons en face.

Elle nous rappelle que la cruauté trouve toujours des raisons pour s'en prendre aux plus fragiles. Et que nous avons le devoir impérieux de combattre l'inacceptable.

Et c'est pour ce combat, Andrée GAILLARD, que la Légion d'Honneur vous revient. Elle revient à cette petite fille de 8 ans, qui résistait sans le savoir, en portant des fleurs et en récitant nos fables, comme elle revient à votre famille, à vos parents, comme elle revient à cette mémoire, innocente et fragile, mais en même temps si puissante, que vous entretenez chaque jour et qu'avec vous nous entretenons.

*

Puissante, voilà un mot qui s'accorde bien à votre trempe, chère Andrée GAILLARD. Et cette décoration vous est remise avant tout pour saluer, au-delà de votre vie et de votre parcours, votre caractère.

Le caractère d'une désinvolte, d'abord. Et ce n'est pas une faiblesse, bien au contraire !

N'est-ce pas cette impudence qui a fait de vous, sans vous en rendre compte, une résistante ? à l'institutrice qui vous demandait d'arrêter de bavarder, « *attention* », vous disait-elle », « *le maréchal te regarde* », vous avez sèchement répondu : « *ça fait rien, mon père m'a dit qu'il ne fallait pas l'écouter* ». Oui, Andrée GAILLARD : on peut résister, quand on est une enfant.

C'est d'ailleurs vous qui, sur ordre de votre mère, portiez des fleurs à votre instituteur, M. DESCHAMPS. Vous aviez alors 7, 8 ans. Ce n'était pas pour le remercier. Ces fleurs tout juste sorties de terre étaient un signal pour lui indiquer, que des armes avaient été cachées dans le jardin d'ouvrier, et qu'il pouvait aller les chercher.

Mais votre force, Andrée GAILLARD, c'est aussi cette capacité rare, trop rare, à vous mettre au service des autres, sans rien attendre en retour. Vous travaillez à 14 ans pour aider votre mère, devenue veuve après la guerre. À 18 ans vous voilà infirmière, recrutée par les Hospices civils de Lyon où vous effectuez toute votre carrière. Vous y soignez les corps, vous y réconciliez les âmes.

Désinvolture, altruisme donc, mais aussi et surtout : ténacité. Tenace, vous l'avez été dans votre parcours professionnel, en passant des concours, en devenant infirmière diplômée d'État puis infirmière surveillante, à force de travail, de dur labeur.

Plus encore, vous faites preuve d'une grande force de caractère dans votre inlassable œuvre de transmission, dans le récit que vous faites de votre histoire personnelle. Au sein des écoles ou ici, au mémorial de Montluc, *comme vous aussi, cher Claude BLOCH*, que je salue avec émotion, vous témoignez avec détermination d'une époque qui ne mérite ni oubli, ni pardon.

C'est ce travail de mémoire qui vous a conduit à remettre sur pied, à vos propres frais, de nombreux monuments aux morts victimes du nazisme, dans l'Ain ou dans le Rhône. Pour vous, les pierres parlent à condition qu'on les écoute.

Et c'est encore cette ténacité qui vous a conduit, par souci de justice, comme pour rectifier une faute insoutenable, à espérer pour votre père la Légion d'Honneur, pour actes de résistance ayant entraîné la déportation.

Si le président de la République a décidé, après sa venue ici le 8 mai dernier, de vous attribuer, chère Andrée GAILLARD, cette croix, et qu'il m'a demandé d'en être le délégué, c'est parce que vous faites honneur à notre pays, à ses principes, à sa mémoire. C'est parce que tout chez vous, de votre bravoure d'enfant jusqu'à votre engagement quotidien, démontre une fille de France.

*

Car vous êtes une fille de France, chère Andrée GAILLARD. Vous l'êtes aujourd'hui. Vous l'étiez alors que la France à genoux avait trouvé refuge dans le cœur des valeureux.

Et parmi ces valeureux comptaient vos parents. C'est à eux, également, que revient cette Légion d'Honneur, comme pour réparer l'oubli.

Pendant la guerre, ils étaient, comme beaucoup, des ouvriers, des gens de peu, des gens simples, vivant de leur labeur et faisant vivre leur famille.

Ils étaient à l'image de notre pays : une mère qui croyait au ciel, un père qui n'y croyait pas.

Mais ils étaient aussi, comme trop peu alors : des résistants.

Votre père, Auguste GAILLARD, s'était engagé dès 1941. Il faisait la liaison entre Lyon et la Haute-Savoie, où se trouvaient notamment ses parents, vos grands-parents.

Et quand son propre père, votre grand-père, lui avait intimé l'ordre de cesser la résistance - *n'avait-il pas en effet cinq enfants à nourrir* -, votre père avait eu ces mots dont peu eurent le courage.

Des mots qui résonnent aujourd'hui comme une évidence, comme la marque d'un esprit pur, comme une conviction que ne peuvent formuler que les visionnaires, qui ne s'arrêtent pas aux jours qui passent, mais regardent fièrement l'avenir à construire : « *je me bats justement parce que j'ai des enfants à élever* », disait-il.

Votre mère, Marthe GAILLARD, l'aidait. Pas seulement en s'occupant des enfants. Elle portait des courriers. Elle était agent de liaison. On dit ces mots aujourd'hui comme on dirait une profession ou un passe-temps. Mais difficile d'imaginer ce que cela emporte d'efforts, de renoncement, de peur et de courage, d'abnégation et d'appréhension, pour soi et pour les siens.

Et c'est lors d'une des missions discrètes qu'elle conduisait, où vous l'accompagniez sans en connaître l'objet, qu'elle fut arrêtée, avec vous, par deux hommes, par deux collabos de la Milice, par deux Français. Quelques mois après l'arrestation de votre père, inscrite pour vous dans le trou d'une serrure, se rejouait une scène dont vous deveniez cette fois, non plus spectatrice, mais actrice.

Vous fûtes emprisonnée un mois, ici, au sein du réfectoire, sans pouvoir jamais changer de vêtements. Votre seule amie était la petite Andrée HALIMI, cette enfant juive qui fut ensuite déportée et assassinée à Auschwitz. Comment ne pas penser, en cet instant et en ce lieu, aux enfants d'Izieu ?

Vous voyez votre mère subir la question, revenir épouvantée, vous ne comprenez pas tout ; au bout d'un mois on vous sépare.

Vos parents sont tous deux déportés. Lui, à Dachau, puis à Ohrdruf où il mourut au début de l'année 1945.

Elle, à Ravensbrück, d'où elle revint après la guerre, marquée à tout jamais par l'effroi de ce qu'elle y avait vu, de ce qu'elle y avait entendu, de ce qu'elle y avait vécu. Vous dites qu'elle ne fut plus jamais la même. Jamais elle ne vous raconta cette « *simple barbarie* » que fut pour elle la déportation, pour reprendre ses mots, mais vous avez toujours senti à ses côtés le poids douloureux de la douceur maternelle perdue.

Comment parler de votre souffrance, chère Andrée GAILLARD ? Que dire de ce calvaire qui dépasse ce qu'un enfant peut entendre, qui dépasse même ce que l'humain peut comprendre ?

*

Cette décoration, enfin, vient saluer une mémoire.

C'est la mémoire faite lieu / ici, à Montluc. Un lieu qui a sa charge symbolique. Un lieu devenu la figure même de la terreur de la collaboration.

À quelques coudées de la cellule 130, on ne peut s'empêcher de penser à celui qui avait le « *visage de la France* », selon les mots d'André MALRAUX.

On ne peut oublier ce que fut Montluc pour l'homme de Caluire.

On ne peut taire les atrocités infligées au corps, à l'esprit, au souffle de *Rex*, reconduit après la torture dans sa geôle, « *décomposé, blessé, meurtri, soutenu sous chaque aisselle par un homme en civil* », comme le rapporte Raymond AUBRAC.

C'est ici que fut aperçu vivant pour la dernière fois l'homme de courage et d'honneur que fut Jean MOULIN.

C'est précisément depuis qu'il y a ici un mémorial, Andrée GAILLARD, que vous avez décidé de témoigner. Toujours ces pierres vivantes qui parlent à ceux qui les écoutent. Ces pauvres paroles humaines qui trouvent leur écho dans des lieux où les cris, les silences et les pleurs guident encore nos âmes.

Car vous avez attendu si longtemps pour rompre ce que Paul CELAN appelait le « *terrible mutisme* » de ceux qui ont vu de près la mort. Pour vous c'est à 8 ans, après votre arrestation à l'école de santé où vous n'avez jamais pu revenir, que vous avez vu votre « *premier cadavre* ».

Pour témoigner, il fallait donc que cette prison de Montluc devienne enfin ce rempart qui se dresse contre l'oubli. Je veux saluer, *monsieur le procureur général honoraire, cher Jean-Olivier VIOUT*, votre rôle dans la construction de ce mémorial, tout comme j'ai plaisir à souligner, *cher Bruno PERMEZEL*, l'action de l'Association des rescapés de Montluc, dont vous êtes, Andrée GAILLARD, la vice-présidente. Je n'oublie pas

l'émotion qui fut la mienne quand vous me désignâtes Président d'honneur il y a quelques années.

Vous remettre la Légion d'Honneur, c'est immanquablement mesurer que nos efforts doivent se poursuivre, que nous devons toujours garder la mémoire en éveil.

Tel est le sens de la plaque commémorative que nous avons apposée ensemble l'an dernier sur les murs de l'ancienne prison Saint-Paul, à l'université catholique de Lyon, dont je salue le recteur. Car c'est à Saint-Paul que votre père a été emprisonné. C'est là que votre mère allait le voir, au parloir, deux fois par semaine, comme deux coups d'espoir sur la porte du malheur. C'est à ce lieu méconnu, au « convoi des 720 » auquel votre père a appartenu, ces 720 déportés, envoyés à la mort le 29 juin 1944, que nous rendons aujourd'hui également hommage.

Ne jamais laisser s'endormir les consciences, tel est notre devoir, alors que notre société doute, et que des vents contraires soufflent sur la France.

Je pense à cet instant à la communauté juive, qui souffre dans sa chair après avoir enduré -et cette prison de Montluc ne le sait que trop bien- la plus terrible des douleurs.

A cet instant, je pense aussi à notre communauté nationale, trop souvent morcelée au lieu d'être unie, trop souvent divisée au lieu d'être rassemblée.

À Lyon, comme ailleurs, vous m'avez souvent entendu rappeler le message de fraternité qui doit nous animer. Ce message, plus que jamais, est d'actualité. Je sais ici combien cette vertu républicaine vous est chère.

*

Chère Andrée GAILLARD,

« *La lumière de la mémoire hésite parfois devant les plaies* », écrivait Louis ARAGON, qui fut poète et résistant.

Il faut reconnaître que pendant longtemps, la mémoire a hésité devant l'immensité des blessures. Elle a hésité à éclairer le passé, à nommer les crimes, à reconnaître les lieux du tourment et du déshonneur, comme les cellules de Montluc ou la prison Saint-Paul.

Mais aujourd'hui, c'est sans hésitation que nous regardons les plaies de notre histoire, que nous rendons hommage à celles et ceux qui nous obligent, que nous défendons inlassablement les valeurs tant de liberté que de dignité.

Dans le destin de vos parents, dans celui de vos frères, également déportés, dans le destin de votre famille, et dans le vôtre, Andrée GAILLARD, s'est dévoilé un épisode

de l'histoire de la France, de son honneur, de sa grandeur, sans laquelle, pour reprendre les mots du Général « *la France ne peut pas être la France* ».

La République ne l'oublie pas. Elle sait ce qu'elle vous doit, à vous qui n'avez jamais oublié.

Andrée GAILLARD, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur.

Pascal MAILHOS
Préfet